

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_74-DE



Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-74**  
**Séance du 02 avril 2024**

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place de pompes à chaleur géothermiques à l'école Célestin-Freinet**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

**Conseillers municipaux présents : Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FONT-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à Jennifer OBID, Pascale BORDES procuration à Bernard NASS**

**Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Ali OUATIZERGA**

**Secrétaire de séance : Raymond MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_74-DE



**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place de pompes à chaleur géothermiques à l'école Célestin-Freinet**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la Loi n° 2014 -173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu la Loi Elan promulguée le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,  
Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,  
Considérant le projet de mise en place de pompes à chaleur géothermiques à l'école Célestin Freinet,  
Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement (en euros HT) du projet de pompes à chaleur école Célestin Freinet</b>			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	432 000 €	Etat Fonds Vert	194 004 €
Etudes	29 250 €		
Maîtrise d'œuvre	23 760 €	Autofinancement	291 006 €
<b>Total dépenses</b>	<b>485 010 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>485 010 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat,
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024  
et publié le 05 AVR 2024

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)